

Avis CSRPN n° 2021-10

AVIS DU CSRPN DE LA REUNION

Plan National d'Action en faveur du Busard de Maillard

REUNION PLENIERE DU 22 JUIN 2021

Pétitionnaire : DEAL/SEOR

Contexte et objet de la demande :

Le Busard de Maillard *Circus maillardi* est une espèce classée « En danger d'extinction EN » par l'UICN avec une « population et une répartition extrêmement petites, dont l'habitat est en constante dégradation » (BirdLife International, 2016). Cet oiseau endémique de La Réunion est le seul rapace nicheur présent sur l'île de La Réunion.

Cette espèce a bénéficié d'un Plan De Conservation (PDC), dont l'écriture a débuté en 2008, et qui a vu le jour en 2011, faisant l'état des connaissances sur l'espèce et fixant les actions prioritaires à mener sur une période de cinq ans (2011-2015).

L'article 8 de la loi pour la reconquête de la biodiversité de août 2016 a fait évoluer le dispositif Plan National d'Action PNA qui concerne désormais les « espèces endémiques identifiées comme étant “en danger critique CR” ou “en danger EN” dans la liste rouge nationale des espèces menacées, établie selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature ».

En 2019, la DEAL de La Réunion a donc subventionné l'association SEOR pour rédiger l'évaluation du plan de conservation du Busard de Maillard *Circus maillardi*. Cette évaluation et l'acquisition des connaissances acquises sur la période 2011-2019 ont permis d'élaborer le premier PNA en faveur du Busard de Maillard.

Remarques préalables :

Ce Plan National d'Actions expose en 106 pages les besoins et actions à mener pour la conservation du busard de Maillard *Circus maillardi* sur les dix prochaines années (2021-2030). Le document présenté est bien rédigé et agréable à lire. Il est bien structuré et aborde les différents points attendus dans un PNA :

- **un bilan des connaissances** de 25 pages qui est bien documenté sur le plan scientifique. Il est possible d'apprécier la quantité d'informations collectées lors de différents programmes (Life+ CAP DOM, FEDER EcoPap, etc.) Il est néanmoins regrettable que ces connaissances n'aient pas fait l'objet de publications ce qui aurait permis une évaluation par les pairs et un partage avec la communauté scientifique. La partie « abondance et tendance d'évolution des couples reproducteurs » mériterait d'être retravaillée. Ces données sont cruciales pour évaluer l'état de conservation de l'espèce. Les résultats tels que présentés sont difficilement appréciables. Dans ce contexte, les interprétations sur la tendance des effectifs de la population pourraient être nuancées.

- **un état de conservation** du busard de Maillard d'une vingtaine de pages qui présente de manière précise les besoins et enjeux de conservation pour cette espèce. Les menaces sont clairement

identifiées et hiérarchisées, avec des menaces caractérisées (exposition aux rodenticides, collisions, impacts directs, prédation des œufs/jeunes et pression sur leurs habitats) et des menaces potentielles (changements climatiques, faible diversité génétique, agents infectieux). Un paramètre essentiel à la dynamique d'une espèce est son succès reproducteur. Le faible succès à l'éclosion du papangue n'est pourtant pas discuté dans cette partie.

- **la stratégie de conservation** à mettre en œuvre sur environ 40 pages. Le plan comporte 8 objectifs déclinés en 19 actions : 10 priorités 1, 8 priorités 2, 1 seule priorité 3. La répartition entre ces niveaux de priorité pourrait être mieux équilibrée. Les fiches sont pertinentes et cohérentes, elles couvrent de manière quasi exhaustive les actions à mener. Une action d'amélioration de connaissances sur l'origine du faible succès à l'éclosion du papangue aurait pu néanmoins être ajoutée. La durée proposée pour ce plan est de 10 ans (2021-2030). Cette durée semble cohérente avec l'écologie de l'espèce et les enjeux de conservation. Le budget s'élève à un peu plus de 3,9 millions d'euros dont 70% concernent des frais de personnel ce qui semble cohérent avec les actions envisagées et la durée du projet.

Avis final du CSRPN :

Le CSRPN observe que le document transmis par la SEOR est un document de qualité.

Le CSRPN de La Réunion observe qu'il y a une différence de tendance de population entre les deux documents stratégiques : PDC (de 2011) et PNA (de 2021).

Le CSRPN donne un avis favorable au PNA du Busard de Maillard *Circus maillardi* sous réserve :

- de bien définir l'habitat du Busard de Maillard
- de reprendre le travail de corrélation entre évolution spatiale de l'habitat et tendance démographique de l'espèce
- de relativiser les conclusions en termes de tendance des effectifs
- de proposer un protocole standardisé afin d'avoir un suivi d'effectif fiable dans le temps

Fait à Saint Denis, le 9 juillet 2021

Le Président du CSRPN



Patrick FROUIN